



Centro Universitario Europeo
per i Beni Culturali
Ravello

Territori della Cultura

Rivista on line Numero 54 Anno 2023

Iscrizione al Tribunale della Stampa di Roma n. 344 del 05/08/2010

RAVELLO LAB 2023

NUMERO SPECIALE

XVIII edizione Ravello Lab

LE PAROLE DELLA CULTURA

- *La formazione per il lavoro nella cultura*
- *Le relazioni culturali internazionali*

Ravello 19/21 ottobre 2023





Centro Universitario Europeo
per i Beni Culturali
Ravello

Sommario

Comitato di Redazione	5
Alfonso Andria, Andrea Cancellato, Vincenzo Trione Le parole della Cultura non sono mai ostili	8
Contributi	
Alessandra Vittorini Coltivare le relazioni	14
Giovanna Barni Pubblico e privato per una cultura plurale e diffusa	22
Panel 1: La formazione per il lavoro nella cultura	
Adalgiso Amendola Formazione e lavoro nel sistema culturale	28
Salvatore Amura Alcune considerazioni	40
Maria Grazia Bellisario Formazione e occupazione culturale: un percorso a ostacoli	42
Pier Francesco Bernacchi La Fondazione Nazionale Carlo Collodi, la Società Europea di Cultura e il progetto del Parco Policentrico Collodi-Pinocchio	48
Enrico Bittoto La "difesa artistica"	54
Irene Bongiovanni La formazione e le imprese culturali cooperative	58
Clementina Cantillo Cultura, formazione, ricerca. Le 'politiche' del Dipartimento di Scienze del Patrimonio culturale dell'Università di Salerno	62
Giusy Caroppo Nuove strategie nell'alta formazione delle competenze nel settore culturale e creativo, per la forza lavoro del futuro	70
Giovanni Ciarrocca Le dimore storiche e la formazione per il lavoro nella cultura	74
Bartolomeo Corsini Il tempo cinematografico e l'immagine. La città come aula - l'educazione all'immagine	76
Monica Gattini Bernabò Formazione in ambito culturale. L'importanza di una visione di insieme	80
Pietro Graziani Ravello Lab 2023 XVIII edizione, la maggiore età	94
Giovanni Iannelli La formazione come fattore di sviluppo dell'occupazione nell'ambito del settore del patrimonio storico-artistico	96
Stefano Karadjov Come rendere attrattivo il lavoro culturale	100
Francesco Mannino Non solo per sapere, ma per saper fare accadere	104
Stefania Monteverde La cultura è "social catena"	110
Roberto Murgia Nuove professioni culturali per nuovi spazi educativi. Verso una nuova misura della partecipazione	116
Fabio Pollice La formazione. Leva strategica per uno sviluppo <i>culture driven</i>	120

Sommario



Centro Universitario Europeo
per i Beni Culturali
Ravello

Panel 2: Le relazioni culturali internazionali

Francesca Bazoli L'internazionalità della Fondazione Brescia Musei	132
Serena Bertolucci Internazionali per vicinanza. Una esperienza genovese come <i>case history</i>	136
Franco Broccardi Il diritto all'orizzonte	140
Giuseppe D'Acunto L'Università luav e il Progetto Venezia Città Campus	144
Lazare Eloundou Assomo UNESCO Conventions, sustainable development through culture	148
Barbara Faedda L'International Observatory for Cultural Heritage (IOCH) dell'Italian Academy for Advanced Studies, Columbia University	150
Alberto Garlandini Dialogo interculturale, percorsi di pace e il ruolo dei musei e degli istituti culturali	154
Antonello Grimaldi <i>Imagining the future</i> coltivando relazioni culturali internazionali	160
Marco Marinuzzi Due (?) città, una Capitale della Cultura	164
Marcello Minuti Da superpotenza a partner strategico: la necessità di un nuovo approccio per internazionale e cultura	172
Francesco Moneta Internazionalità, il punto di vista delle imprese	176
Carla Morogallo Triennale Milano e le relazioni internazionali	178
Jaime Nualart La cultura, un affare incompiuto	184
Rossella Pace Diplomazia culturale e musei come 'ambasciate culturali'	188
Vincenzo Pascale La creatività italiana per le relazioni culturali internazionali	192
Marie-Paule Roudil La culture et plus précisément les activités culturelles influencent-elles la diplomatie ?	194
Daniela Savy La diplomazia culturale	200
Daniela Talamo Sviluppo sostenibile: la parola alla cultura!	204
Stéphane Verger Il Museo Nazionale Romano in rete, dalla dimensione locale a quella internazionale	210

Appendice

Il programma	219
Gli altri partecipanti ai tavoli	227
Patrimoni viventi 2023. La premiazione	245

Territori della Cultura

Comitato di Redazione



Centro Universitario Europeo
per i Beni Culturali
Ravello

Presidente: Alfonso Andria

andria.ipad@gmail.com

Direttore responsabile: Pietro Graziani

pietro.graziani@hotmail.it

Direttore editoriale: Roberto Vicerè

redazione@quotidianoarte.com

Responsabile delle relazioni esterne:

Salvatore Claudio La Rocca

sc.larocca2017@gmail.com

Comitato di redazione

Claude Livadie Responsabile settore
"Conoscenza del patrimonio culturale"
Jean-Paul Morel Archeologia, storia, cultura
Max Schvoerer Scienze e materiali del
patrimonio culturale
Maria Cristina Misiti Beni librari,
documentali, audiovisivi

alborelivadie@libero.it

moreljp77@gmail.com

schvoerer@orange.fr

c_misiti@yahoo.it

Francesco Caruso Responsabile settore

"Cultura come fattore di sviluppo"

Territorio storico, ambiente, paesaggio

Ferruccio Ferrigni Rischi e patrimonio culturale

francescocaruso@hotmail.it

ferrigni@unina.it

Dieter Richter Responsabile settore
"Metodi e strumenti del patrimonio culturale"

Informatica e beni culturali

Matilde Romito Studio, tutela e fruizione

del patrimonio culturale

Adalgiso Amendola Osservatorio europeo

sul turismo culturale

dieterrichter@uni-bremen.de

matilderomito@gmail.com

adamendola@unisa.it

Segreteria di redazione

Eugenia Apicella Segretario Generale

Monica Valiante

univeur@univeur.org

Progetto grafico e impaginazione

PHOM Comunicazione srls

Per consultare i numeri
precedenti e i titoli delle
pubblicazioni del CUEBC:
www.univeur.org - sezione
Mission

Per commentare
gli articoli:
univeur@univeur.org

Info

Centro Universitario Europeo per i Beni Culturali

Villa Rufolo - 84010 Ravello (SA)

Tel. +39 089 858195 - 089 857669

univeur@univeur.org - www.univeur.org

Main Sponsor: 
Villa Rufolo | Festival

ISSN 2280-9376

La culture et plus précisément les activités culturelles influencent-elles la diplomatie ?



Marie-Paule Roudil

Le recours à la culture au service des relations internationales a une longue histoire. Toutefois, les activités culturelles ne prendront véritablement de l'importance que lorsqu'elles seront intégrées aux activités de relations interétatiques pour établir ce que l'on appellera **la diplomatie culturelle**. Même si cette notion n'est pas comprise généralement et reste mal définie, il n'est pas rare de l'entendre. La raison de cette nouvelle notion est semble-t-il, à chercher dans la transformation de la société internationale au cours du XX^{ème} siècle.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la menace d'une guerre nucléaire s'est de plus en plus éloignée et les pays les plus développés dans le monde ont cherché à éviter les guerres. Les gouvernements ont cherché à résoudre leurs différences non par la force, mais par le dialogue. Comme condition préalable au dialogue, la compréhension mutuelle de la culture de l'autre semble essentielle. Il n'est pas possible de discuter véritablement sans comprendre la culture du partenaire. On peut donc dire que c'est par ce biais que la culture a fait son entrée progressivement dans la diplomatie. Si certains pays s'étaient déjà dotés de structures culturelles dès la fin de la première guerre mondiale, le recours de la diplomatie à la culture est devenu plus systématique dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle.

Sur la scène internationale, la culture comme instrument pour construire les défenses de la Paix a été confiée par l'acte fondateur à l'Organisation des Nations Unies pour la Science, la Culture et l'Éducation (UNESCO) à Londres en 1945.

Transmettre une image positive par le biais de la culture, gagner les faveurs d'un pays, mener une diplomatie de compréhension avec un autre pays, tels sont les objectifs de la diplomatie culturelle. Dans un premier ouvrage publié en 1990, « Bound to lead », le géo-politologue américain Joseph Nye a appelé ce concept "soft power" à la différence du « hard power » qui vise à convaincre par une négociation directe fondée sur un rapport de force, sur la mesure de la puissance de chaque protagoniste. La culture est reconnue comme l'une des trois branches du *soft power* ensemble avec les valeurs politiques et les relations internationales. La diplomatie

culturelle apparaît comme une des catégories de la politique culturelle, exclusivement tournée vers les pays étrangers. Il s'agit toutefois d'abord de diplomatie plus que de politique culturelle: dans de nombreux pays, la supervision des Ministères des Affaires Etrangères en la matière, maintenu même après la création de Ministères de la Culture, témoigne que la notion de diplomatie prime sur celle de culture.

De quoi s'agit-il dans la pratique? Pour vraiment comprendre un État et recevoir ses faveurs, il est essentiel que le pays qui cherche à établir un contact s'efforce régulièrement d'approfondir sa compréhension des idées, des valeurs et des différents comportements quotidiens des citoyens de ce pays. Dans le même temps, cet Etat doit aussi faire connaître ses valeurs, son modèle social, culturel.

De façon très concrète, nombre d'initiatives témoignent de cette conviction que la culture est un outil au service du rapprochement entre les peuples tel le développement des réseaux d'Instituts culturels à l'appui de la diplomatie, l'organisation d'expositions, de prêts d'œuvres d'art, de soutien à la mobilité, aux échanges des artistes et des créateurs.

Cette pratique doit toutefois être envisagée avec une notion de réciprocité. Même si l'on admet que la valeur culturelle et le rôle du pays souhaitant transmettre sa culture sont les principaux sujets de recherche, il est néanmoins important de prendre en compte le contenu du message culturel envoyé par rapport à la culture du pays récepteur. En effet, il faut s'assurer que le message véhiculé est adapté au mode de pensée et aux coutumes du pays vers lequel il est envoyé. La pertinence culturelle entre le pays d'origine et le pays de destination est essentielle dans la transmission de la culture, notamment en matière de sécurité et de diplomatie.

Il n'en demeure pas moins que si la culture a progressivement été intégrée comme outil favorisant les relations diplomatiques, dans le cadre des relations multilatérales, la place reconnue à la culture dans les relations internationales est récente et reste limitée.

Dans une première approche, la culture a été reconnue comme un moyen de renforcer la cohésion sociale, le dialogue. Ainsi, on a vu des pays affectés par les conflits utiliser leur patrimoine culturel pour se reconstruire, chercher les voies de la réconciliation. Fondés sur le constat que la

destruction du patrimoine culturel est un moyen d'annihiler l'identité culturelle d'une communauté, d'un peuple, les gouvernements se sont engagés dans la protection et reconstruction de ce patrimoine détruit pour tenter de redonner à ces populations leur héritage et ce faisant, de sauver une paix durable. On peut citer la reconstruction du Pont de Mostar en Bosnie et Herzégovine au lendemain des conflits des années 90 dans les Balkans, mais aussi, la reconstruction du patrimoine en Libye, au Mali. La prise de conscience de l'importance de la protection du patrimoine culturel a été clairement exprimée par l'Assemblée générale des Nations Unies en mai 2015 qui a exigé « l'arrêt immédiat de la destruction délibérée du patrimoine culturel iraquien, y compris celle de ses sites et objets religieux » et demandé aux dirigeants des communautés de se dresser et de réaffirmer sans ambiguïté que « rien ne justifie la destruction du patrimoine culturel de l'humanité », appelant tous les États à aider les autorités iraquiennes à lutter contre le trafic de biens culturels « illégalement exhumés ».

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies a progressivement reconnu pour sa part, l'importance de la protection du patrimoine culturel comme instrument de reconstruction de la sécurité et de la paix. En adoptant le 12 février 2015, la Résolution 2199 qui étend notamment à la Syrie l'interdiction du commerce des biens culturels qui s'appliquait déjà pour l'Iraq depuis 2003 (Résolution 1483). Elle condamne les destructions du patrimoine culturel dans les deux pays, qu'il s'agisse de dommages accidentels ou de destructions intentionnelles, notamment des sites et objets religieux, qui font l'objet de destructions ciblées. La Résolution note avec préoccupation que « le pillage et le trafic illicite d'objets culturels sont une source de financement de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL), du Front el-Nosra et d'autres personnes, groupes, et entités associés à Al-Qaida ». Elle indique que « ces revenus sont ensuite utilisés pour financer leurs efforts de recrutement et renforcer leurs capacités opérationnelles visant à organiser et mener des attentats terroristes ».

Un pas décisif a été franchi par le Conseil de Sécurité par la Résolution 2347, adoptée à l'unanimité par ses membres le 24 mars 2017, portant exclusivement sur la protection du patrimoine culturel et sur son rôle sur le maintien de la paix et

la sécurité. Cette Résolution reconnaissait le rôle de la culture comme source de stabilité et d'inclusion, comme moteur de réconciliation et de résilience.

Ces résolutions allaient ouvrir la voie à intégrer dans les termes de référence des missions de l'ONU, la protection du patrimoine culturel comme cela a été le cas pour la MINUSMA au Mali. Il semblerait cependant qu'au lendemain de l'adoption de ces textes importants pour la diplomatie culturelle, le Conseil considère avoir rempli sa mission dans ce domaine.

Si des pas pour promouvoir la diplomatie culturelle utilisant la protection du patrimoine culturel comme instrument contribuant à la paix et la sécurité, ont été franchis par le Conseil de Sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies (dont les décisions ne sont pas contraignantes à la différence de la portée des décisions du Conseil de Sécurité) dans les années 2015-2017 – avec, il convient de le reconnaître, un plaidoyer soutenu et déterminé porté par l'UNESCO et sa Directrice générale Irina Bokova – la communauté internationale a été plus hésitante quant à la reconnaissance de la Culture comme outil participant à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. La diplomatie culturelle a une tendance à considérer que le rôle de la culture dans les politiques de développement est mineur. Ainsi, dans la Déclaration du Millénaire adoptée



aux Nations Unies en 2000, la culture est absente du débat. Lors de l'adoption de l'Agenda 2030 en septembre 2015, malgré un plaidoyer soutenu par un groupe d'états membres, aucun des 17 objectifs de l'Agenda ne mentionne la Culture de façon claire dans la stratégie mondiale pour l'élimination de la pauvreté et le développement durable. Pourtant des acteurs internationaux au premier rang desquels l'UNESCO ont démontré par des données chiffrées, des indicateurs, le potentiel économique, social et humain du secteur culturel. En vue de promouvoir la culture dans l'agenda des Nations Unies, les Etats membres réunis à Mexico ont adopté une Déclaration proclamant la Culture comme un « Bien public mondial » et proposant que la Culture soit incluse dans le Sommet de l'Avenir qui doit se tenir en Septembre 2024 à New York en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il conviendra de suivre attentivement le développement de cette possible reconnaissance et inscription de la culture dans les grands axes retenus pour la revitalisation des Nations Unies. La diplomatie saura-t-elle promouvoir durablement la Culture dans les politiques de développement, de paix et de sécurité ?



Marie-Paule Roudil

Già Direttore dell'Ufficio di collegamento dell'UNESCO a New York e Rappresentante dell'UNESCO presso le Nazioni Unite dal 2015. In precedenza, ha ricoperto il ruolo di Direttore dell'Ufficio di collegamento dell'UNESCO a Bruxelles e di rappresentante dell'UNESCO presso l'Unione Europea dal 2010. Marie-Paule Roudil ha iniziato la sua carriera come avvocato. È entrata a far parte dell'UNESCO nel 1990. Nell'aprile 2001 è entrata a far parte del Settore Cultura, assistendo alle fasi finali dei negoziati che hanno portato all'adozione della Convenzione sulla protezione del patrimonio culturale subacqueo. Ha inoltre svolto i lavori preparatori della Convenzione per la salvaguardia del patrimonio culturale immateriale, adottata nel 2003. Dal 2003 al 2010, è stata a capo della Sezione Cultura dell'Ufficio UNESCO di Venezia, dov'è stata responsabile dello sviluppo e dell'attuazione di una strategia culturale per l'Europa sudorientale. In particolare, si è occupata della salvaguardia di Venezia, del contributo dell'UNESCO alla ricostruzione del Ponte Vecchio di Mostar e alla riabilitazione del patrimonio culturale del Kosovo. Marie-Paule Roudil ha conseguito una "Licence en Droit public international", una "Licence en Tourisme Culturel" (Université Pantheon-Sorbonne), una "Maîtrise de Droit privé" e un "Diplôme d'études approfondies (DEA) de Droit des affaires et Droit économique".

Cooptata in seno al Consiglio di amministrazione nel 2005, è Vice Presidente del Centro Universitario Europeo per i Beni Culturali dal 2022.